



Nations Unies

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

**Rapport sur les travaux
de la douzième session
(3-5 août 2022)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2023
Supplément n° 26



Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

**Rapport sur les travaux
de la douzième session
(3-5 août 2022)**



Nations Unies • New York, 2022

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	5
A. Projets de décision soumis au Conseil pour adoption	5
Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale concernant les travaux de sa douzième session et ordre du jour provisoire et dates de sa treizième session	5
B. Décisions portées à l'attention du Conseil.	6
12/101. Renforcement des dispositifs de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	6
12/102. Décider de l'avenir de l'écosystème de l'information géospatiale	7
12/103. Contribution des comités régionaux au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale	8
12/104. Contribution des réseaux thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale	9
12/105. Cadre intégré de l'information géospatiale.	10
12/106. Repère de référence géodésique mondial	11
12/107. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable	12
12/108. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes	13
12/109. Application de l'information géospatiale liée à l'administration et à la gestion des biens fonciers	15
12/110. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe	16
12/111. Information géospatiale marine	17
12/112. Principes d'action et cadre juridique concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité.	18
12/113. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale	19
12/114. Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	20
12/115. Rapport de gestion de programme	21
II. Questions soumises pour approbation et décision après examen	22
A. Renforcement des dispositifs de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.	22
B. Décider de l'avenir de l'écosystème de l'information géospatiale	22

C.	Contribution des comités régionaux au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale	23
D.	Contribution des réseaux thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale	23
E.	Cadre intégré de l'information géospatiale	24
F.	Repère de référence géodésique mondial.....	25
G.	Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable.....	25
H.	Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes..	26
I.	Application de l'information géospatiale liée à l'administration et à la gestion des biens fonciers.....	27
J.	Information et services géospatiaux en cas de catastrophe	27
K.	Information géospatiale marine	28
L.	Principes d'action et cadre juridique concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité	28
M.	Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale.....	29
N.	Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	29
O.	Rapport de gestion de programme	30
III.	Ordre du jour provisoire et dates de la treizième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.....	31
IV.	Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale concernant les travaux de sa douzième session.....	32
V.	Organisation de la session.....	33
A.	Ouverture et durée de la session.....	33
B.	Élection du Bureau	33
C.	Ordre du jour et organisation des travaux	33
D.	Participation.....	34
E.	Documentation.....	35

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption

1. Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale concernant les travaux de sa douzième session et ordre du jour provisoire et dates de sa treizième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale concernant les travaux de sa douzième session ([E/2023/46](#)) ;
- b) Décide que la treizième session du Comité d'experts se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 2 au 4 août 2023 ;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la treizième session du Comité d'experts, tels qu'ils figurent ci-après :

Ordre du jour provisoire de la treizième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Amélioration des dispositifs de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
4. Contribution des comités régionaux au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
5. Contribution des réseaux thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
6. Décider de l'avenir de l'écosystème de l'information géospatiale.
7. Cadre intégré de l'information géospatiale.
8. Repère de référence géodésique mondial.
9. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable et de la résilience climatique.
10. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes.
11. Application de l'information géospatiale liée à l'administration et à la gestion des biens fonciers.
12. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe.
13. Information géospatiale marine intégrée.

14. Principes d'action et cadre juridique concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité.
15. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale.
16. Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.
17. Rapport de gestion de programme.
18. Ordre du jour provisoire et dates de la quatorzième session.
19. Rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa treizième session.

B. Décisions portées à l'attention du Conseil

2. Les décisions suivantes, adoptées par le Comité d'experts, sont portées à l'attention du Conseil :

Décision 12/101

Renforcement des dispositifs de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétariat et du Bureau élargi (voir [E/C.20/2022/5](#)) et noté avec reconnaissance les efforts considérables déployés pour continuer de prendre des mesures stratégiques et concrètes en vue d'améliorer la gestion de l'information géospatiale et de consolider les liens connexes au profit des États Membres, conformément à l'obligation de rendre compte au Conseil économique et social de la mise en œuvre de sa résolution [2016/27](#) en date du 27 juillet 2016 ;

b) A exprimé sa reconnaissance au Bureau et aux Amis de sa coprésidence (Groupe d'Amis) pour les travaux fondamentaux accomplis et les efforts substantiels déployés pour diriger sans exclusive et dans la transparence les préparatifs et les consultations concernant l'élaboration de son rapport d'ensemble sur l'amélioration de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, présenté au Conseil en juin 2022 ([E/2022/68](#), annexe) ;

c) A remercié la Mission permanente des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, qui avait dirigé et facilité les consultations informelles avec les États Membres en vue d'aboutir à un projet de résolution négocié à présenter au Conseil, ce qui consacrait de manière notable les travaux et l'utilité du Comité d'experts durant les dix dernières années ;

d) S'est félicité de l'adoption de la résolution [2022/24](#) du Conseil en date du 22 juillet 2022 sur le renforcement des dispositifs de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, dans laquelle le Conseil a salué les progrès que le Comité d'experts avait accomplis dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et la contribution qu'il avait apportée au renforcement des capacités de gestion et d'utilisation de cette information dans les pays en développement, et a actualisé et rénové le mandat du Comité conformément à son architecture mondiale existante ;

e) S'est également félicité de la progression des préparatifs de haut niveau conduits par le Gouvernement indien pour organiser le deuxième Congrès mondial des Nations Unies sur l'information géospatiale, qui portera sur le thème « Renforcer les capacités d'information géospatiale du village mondial : personne ne doit être laissé de côté », et aura lieu à Hyderabad (Inde) du 10 au 14 octobre 2022, et a encouragé les acteurs du secteur de l'information géospatiale mondiale à y participer et à partager leurs expériences ;

f) A noté les progrès et les efforts accomplis pour établir la version finale des modalités appelés à présider à la création du Centre mondial des Nations Unies pour les connaissances et l'innovation géospatiales à Deqing (Chine) et du Centre d'excellence géodésique mondial des Nations Unies à Bonn, a accueilli avec satisfaction l'implication des comités consultatifs internationaux d'un bout à l'autre du processus de mise en place, et les a encouragés à demeurer impliqués et à lui communiquer régulièrement des informations sur la progression de la mise en service des Centres ;

g) A souligné l'importance que revêtaient l'amélioration et le renforcement des capacités et des moyens d'information géospatiale à l'échelle nationale, en particulier dans les pays en développement, a demandé que les investissements voulus soient réalisés à cet égard et a mis l'accent sur le besoin pressant de mobiliser des ressources extrabudgétaires à l'échelle mondiale pour appuyer les efforts qui étaient faits aux niveaux régional et national pour remédier à la fracture numérique géospatiale ;

h) A appuyé les propositions tendant à la révision de son cadre stratégique et à l'élaboration d'un plan stratégique à court terme pour la période 2022-2024, définissant ses principales activités et priorités, ainsi que les ressources nécessaires et les résultats attendus ;

i) A noté qu'il faudrait une plus grande mobilisation pour faire en sorte que les États Membres continuent de participer aux débats qui avaient lieu dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies sur les possibilités d'allouer durablement des ressources au secrétariat dans le projet de budget pour 2024, ce qui était crucial pour l'avenir de ses travaux ainsi que la coordination et la cohérence de son action à l'échelle mondiale.

Décision 12/102

Décider de l'avenir de l'écosystème de l'information géospatiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport (voir [E/C.20/2022/6](#)) et les documents de travail du Secrétariat sur les efforts qui étaient faits en vue de poursuivre l'exploration du paysage géospatial et de décider de l'avenir de l'écosystème de l'information géospatiale dans le contexte de l'évolution rapide des innovations et progrès technologiques et du volume croissant de données à localisation activée, et de savoir comment ce paysage pourrait être intégré à un écosystème numérique plus vaste ;

b) S'est dit conscient qu'il était opportun d'aborder ce sujet d'une importance stratégique et de se pencher sur ses travaux et sa vision ainsi que celle du secteur géospatial, et de définir la place qui leur reviendrait à l'avenir dans le cadre des mandats reçus du Conseil économique et social, et de comprendre comment le futur écosystème de l'information géospatiale se rattacherait aux travaux qu'il avait déjà accomplis, y compris le Cadre intégré

de l'information géospatiale qui constituait une base solide sur laquelle le faire reposer ;

c) A réitéré la nécessité de réduire la fracture numérique géospatiale croissante entre les pays développés et les pays en développement en faisant en sorte que la situation de ces derniers soit prioritaire dans tout examen du futur écosystème, et de promouvoir les dispositifs généraux systématiques par lesquels les décideurs avaient accès aux données et à la technologie géospatiales ;

d) Est convenu que le concept de « geoverse », en dépit de son intérêt sur le plan théorique, ne définissait pas comme il fallait le futur écosystème de l'information géospatiale et a noté que la communauté mondiale devait poursuivre le débat sur le sujet afin d'expliquer et d'élargir le rôle de l'information géospatiale dans le contexte des progrès technologiques et la société en général ;

e) A noté l'importance d'une participation sans exclusive de la communauté mondiale et a exhorté les États Membres et les parties prenantes concernées à communiquer au Secrétariat leurs avis et contributions sur les deux documents de travail d'ici à la fin d'octobre 2022, afin que les concepts soient élaborés de manière concertée et en incluant les acteurs du secteur géospatial au sens large.

Décision 12/103

Contribution des comités régionaux au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport élaboré par le Secrétariat (voir [E/C.20/2022/7](#)) à partir des contributions et documents de travail établis par les cinq comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur le programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale et a félicité les comités pour leurs travaux et réalisations durant la période intersessions ;

b) S'est félicité des efforts faits par les comités régionaux pour partager les connaissances et les expériences, consolider les initiatives nationales relatives à la gestion de l'information géospatiale et resserrer la collaboration entre eux avec l'objectif de développer les capacités des États Membres de tirer parti des bénéfices de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable et d'appuyer la prise de décision fondée sur des données d'observation dans les réponses apportées aux problèmes locaux et mondiaux, en particulier dans le cadre des efforts de relèvement après la pandémie ;

c) A apprécié l'assurance donnée par les comités régionaux qu'ils resteraient mobilisés pour entretenir son dialogue avec les États Membres dans leurs régions, diffuser son programme de travail, en débattre et le mettre en œuvre, et donner une dimension mondiale à leurs perspectives régionales respectives ;

d) A salué la volonté active des comités régionaux et des commissions régionales, avec les contributions des parties prenantes concernées du secteur privé et des milieux universitaires, de continuer d'aider les États Membres en offrant à leurs représentants des lieux de rencontre, de débat et de collaboration en vue de la mise en œuvre de ses dispositifs mondiaux, en particulier le Cadre

intégré de l'information géospatiale, où ils pouvaient trouver des solutions à l'ensemble de leurs problèmes ;

e) A noté les stratégies et plans de travail établis par les comités régionaux Amériques et Europe, qui ont conformé leurs structures et programmes de travail au programme mondial tout en répondant aux demandes et besoins géospatiaux régionaux, et s'est félicité de l'élaboration de publications, de la création de plateformes de diffusion des données et de la mise en place de cours d'apprentissage en ligne et d'ateliers techniques visant à renforcer les capacités géospatiales des États Membres ;

f) A également noté les problèmes rencontrés par les comités régionaux pour fournir des ressources et des capacités et venir ainsi en aide aux organismes nationaux de cartographie et d'information géospatiale, notamment en Afrique, leur assurer souplesse et dynamisme dans l'adaptation à l'évolution technologique, leur permettre de demeurer utiles et faire en sorte qu'ils ne soient pas laissés de côté ; a encouragé les États Membres à continuer de contribuer aux possibilités qu'il offrait dans toutes les régions en matière de débat, de coordination et d'amélioration de la disponibilité et de l'utilisation de l'information géospatiale, dont les observations de la Terre, et de tirer profit de telles possibilités ;

g) A félicité les comités régionaux pour la tenue de la manifestation parallèle conjointe consacrée au travail commun de coopération et de coordination de ses comités régionaux sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (« Working together towards cooperation and coordination of UN-GGIM regional committees »), organisée en marge de sa douzième session au profit du renforcement de la coordination, de la collaboration et du partage des connaissances entre les cinq régions, et au bénéfice de tous les États Membres ;

h) A noté les dates proposées des prochaines réunions plénières des cinq comités régionaux, en particulier ceux de l'Asie et du Pacifique, des Amériques et de l'Afrique, qui se tiendraient dans les mois à venir, et a encouragé les représentants des États Membres dans les régions à y assister et à y contribuer activement.

Décision 12/104

Contribution des réseaux thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) S'est félicité du rapport élaboré par le Secrétariat (voir [E/C.20/2022/8](#)) et de l'appui fourni en continu par les quatre réseaux thématiques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, et a remercié ces derniers de continuer de concourir utilement à son programme de travail dans les domaines de la recherche et de l'utilisation de technologies novatrices, de l'éducation et du renforcement des capacités, de l'avancement des objectifs de développement durable au moyen de services et de produits géospatiaux, et de la promotion de son cadre intégré de l'information géospatiale et de ses autres dispositifs géospatiaux mondiaux ;

b) A apprécié les travaux et les réalisations du Réseau du secteur privé de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui a aidé les organismes d'information géospatiale à opérer

leur transition vers une infrastructure du savoir géospatial appelée à permettre aux gouvernements de prendre des décisions en connaissance de cause et d'élaborer des politiques et des programmes à l'appui du développement durable ;

c) A félicité le Réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale d'avoir accru le nombre de ses membres et d'avoir affecté ses techniciens spécialisés à des fonctions d'appui auprès de ses groupes fonctionnels, et a mesuré l'utilité des ateliers de renforcement des capacités, des webinaires et des tutoriels conçus et mis au service de la cartographie humanitaire, de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'intelligence artificielle géospatiale éthique dans le domaine de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, tous moyens déployés en collaboration avec les membres des réseaux thématiques et des entités du système des Nations Unies ;

d) S'est félicité de la stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout et de l'initiative du Réseau géospatial des Nations Unies de bâtir sa composante géospatiale, lesquelles témoignaient du fait que ses travaux avaient permis de sensibiliser à la valeur et à l'importance de l'information géospatiale au-delà du monde des spécialistes du domaine et avaient atteint une plus large audience par la stratégie susmentionnée ;

e) A noté l'initiative relative au concept de centre opérationnel stratégique unique des Nations Unies en tant que partie intégrante de la base de données de référence du Réseau géospatial des Nations Unies et a pris acte de l'intention émise par le Réseau de lancer un processus consultatif sur la gestion et l'utilisation de la base de données afin que celle-ci puisse faire siens les dispositifs, normes et pratiques qu'il avait élaborés dans le cadre de son programme de travail, dont le Cadre intégré de l'information géospatiale ;

f) A pris acte de l'élargissement de son programme de travail et de la récente résolution du Conseil économique et social, et a apprécié la volonté des réseaux thématiques de prêter un appui accru au développement de son programme de travail, à son secrétariat, à ses comités régionaux et à ses groupes fonctionnels par des détachements, des subventions, des projets spéciaux, des programmes de recherche, des partenariats et d'autres initiatives.

Décision 12/105

Cadre intégré de l'information géospatiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de haut niveau chargé du Cadre intégré de l'information géospatiale (voir [E/C.20/2022/9](#)) et a félicité le Groupe pour les efforts continus qu'il avait déployés, sous les auspices de l'Éthiopie et des États-Unis d'Amérique, en vue de développer le rôle et la pertinence du Cadre intégré de l'information géospatiale par l'intermédiaire de son plan de travail, en créant des groupes de travail et en organisant des manifestations parallèles, des webinaires et des réunions en présentiel afin d'améliorer la communication et de mettre l'accent sur le développement des capacités ;

b) A souligné qu'il continuait d'être urgent et prioritaire d'allouer les ressources nécessaires à la série de documents relatifs au Cadre intégré de l'information géospatiale et d'accroître les moyens pour faire en sorte d'assurer

l'ajustement, l'achèvement, la traduction, la publication numérique et la diffusion desdits documents, dont le Cadre stratégique général, le Guide d'application et les outils et ressources documentaires concernant les plans d'action nationaux, ainsi que de les rendre accessibles et compréhensibles dans plusieurs langues ;

c) A réitéré l'importance que revêtait la mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale en tant que futur cadre national, dans tous les aspects de son programme de travail et les domaines prioritaires définis dans les plans de travail des comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, par une articulation aux autres cadres régionaux et mondiaux et en réponse aux demandes de plus en plus complexes qui émergeaient aux échelles nationale, régionale et mondiale ;

d) A pris note de l'ambitieux plan de travail du Groupe de haut niveau, reposant sur trois objectifs principaux et les tâches qui leur étaient associées, a encouragé une participation et une coopération élargies et plus équitables aux travaux du Groupe, a incité celui-ci à chercher des solutions aux problèmes des ressources, du renforcement de la gouvernance et de la dotation en moyens, et a préconisé l'établissement de liens et de partenariats aux fins de l'apprentissage permanent et du partage des connaissances de sorte que les pays en développement puissent surmonter la fracture numérique dans le domaine géospatial ;

e) A loué les efforts déployés en continu pour promouvoir le Cadre intégré de l'information géospatiale, conscient que la mise en avant des résultats positifs et des effets du Cadre au niveau national ne pouvait qu'encourager sa mise en œuvre, et a exhorté les États Membres et les parties prenantes concernées à élaborer et faire partager leurs études de cas sur le sujet afin de constituer une bibliothèque de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques mises en commun ;

f) A encouragé les États Membres à appuyer les travaux du Groupe de haut niveau en favorisant la mobilisation des ressources nécessaires et en fournissant des conseils sur les moyens de stimuler la participation et la coopération au sein des groupes de travail du Groupe ;

g) S'est félicité de la création et des bons résultats de SDG Data Alliance (Alliance des données sur les objectifs de développement durable), un mécanisme concret de mobilisation des ressources visant à aider les pays en développement à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, qui avait été rendu possible par le développement et la mise en œuvre de plans d'action nationaux relatifs au Cadre intégré de l'information géospatiale, et la mise en place de bases de données de référence dans les pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique et d'Amérique latine, et a demandé à SDG Data Alliance de lui rendre compte de ses progrès.

Décision 12/106 **Repère de référence géodésique mondial**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A pris connaissance avec intérêt du rapport du Sous-comité de la géodésie (voir [E/C.20/2022/10](#)) et s'est félicité des progrès réalisés durant la période intersessions sous la direction de l'Australie, notamment des efforts considérables que le Sous-comité a déployés pour faire progresser la

compréhension essentielle de ce qu'était le repère de référence géodésique mondial en tant qu'infrastructure mondiale fondamentale bénéfique à la société, ainsi que pour sensibiliser à l'importance qu'il revêtait et pour plaider en faveur de son nécessaire maintien ;

b) A reconnu l'importante action collective qu'avait mené le Sous-comité pour tenter de remédier aux problèmes complexes auxquels se heurtait la communauté géodésique mondiale et pour assurer la pérennité et la qualité à long terme du repère de référence géodésique mondial dans les domaines des infrastructures durables géodésiques ; de l'éducation, de la formation et du renforcement des capacités ; des normes géodésiques, de la gestion des identificateurs persistants et des directives y relatives ; de la diffusion et de la communication ; des mécanismes adaptés de gouvernance visant à l'application du repère de référence géodésique mondial et des efforts concertés avec le Groupe de travail sur l'information géospatiale marine ;

c) S'est félicité des progrès accomplis, sous les auspices du Gouvernement allemand et de l'Organisation des Nations Unies, pour accueillir et mettre en place le Centre d'excellence géodésique mondial des Nations Unies sur le campus de Bonn dans le courant de 2022, ce qui permettrait de disposer de moyens dédiés à la recherche de solutions aux problèmes immédiats et persistants qui se posaient pour maintenir le repère de référence géodésique mondial, et a invité les États Membres à contribuer activement aux travaux du Centre ;

d) S'est dit favorable à l'intention du Sous-groupe de contribuer à la formation d'un comité consultatif international efficace et compétent et à l'élaboration d'un modèle de gouvernance en vue d'appuyer et de guider la mise en place et le fonctionnement stratégique du Centre d'excellence géodésique mondial des Nations Unies, et a accueilli avec intérêt les offres émanant d'États Membres et d'acteurs du secteur géodésique concernés, qui avaient proposé de concourir à l'action du Centre et de favoriser la planification et la coordination internationale pour développer les partenariats et les possibilités offertes par la géodésie ;

e) A encouragé les efforts que poursuivait le Sous-comité pour développer des relations de travail, de coordination et de collaboration plus solides avec et entre le Centre d'excellence géodésique mondial des Nations Unies, l'Association internationale de géodésie, la Fédération internationale des géomètres, l'Organisation internationale de normalisation, d'autres organisations internationales et les comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, afin d'améliorer la structure de gouvernance du secteur mondial de la géodésie, de remédier à la faiblesse de certains liens dans le repère de référence géodésique mondial et d'éviter tout chevauchement d'activité ;

f) A noté que le Sous-comité souhaitait convoquer sa troisième réunion plénière au Centre d'excellence géodésique mondial des Nations Unies à Bonn une fois que celui-ci serait établi, et a engagé instamment les experts techniques compétents dans les États Membres à accroître leur concours.

Décision 12/107

Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable.

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport élaboré conjointement par le Secrétariat et le groupe de travail sur l'information géospatiale du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (voir E/C.20/2022/11) concernant l'action qui continuait d'être menée pour harmoniser les activités de la communauté mondiale de l'information géospatiale avec les impératifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

b) A approuvé la décision 53/101 de la Commission de statistique en date du 11 mars 2022 concernant le plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable en tant que référence majeure et outil de communication propres à développer la connaissance de l'information géospatiale et d'autres technologies en produisant des données statistiques à dimension géospatiale utilisables pour les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, et de permettre aux États Membres de tirer des enseignements des nombreux exemples donnés et de prendre des mesures majeures adaptées à leur situation nationale ;

c) A félicité le groupe de travail, dirigé par l'Irlande et le Mexique, d'avoir renforcé les relations de collaboration avec la communauté statistique par l'élaboration, l'adoption et la promotion participatives et inclusives du plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable, et s'est dit satisfait de ce que les États Membres contribuaient à la diffusion et à la connaissance du plan et à sa traduction dans d'autres langues ;

d) S'est réjoui de ce que le groupe de travail avait progressé dans la mise en œuvre de son plan de travail pour 2022 et a encouragé une plus large participation aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur, en particulier pour ce qui était de l'élaboration de directives concernant la ventilation des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable par situation géographique et de la façon dont il [le Comité d'experts] pourrait contribuer au Sommet sur les objectifs de développement durable en 2023 ;

e) A pris note des progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la réalisation des objectifs de développement durable et de l'appel du Secrétaire général pour le sauvetage des objectifs, a reconnu le rôle urgent que l'information géospatiale devait jouer pour un changement en profondeur, en remédiant aux lacunes existant en matière de disponibilité et d'intégration de données, et a engagé instamment les États Membres à mettre en œuvre ses dispositifs mondiaux, ce qui permettrait de donner plus de poids aux dispositifs de gestion de l'information géospatiale à l'échelle nationale, de répondre aux priorités des pays et de mesurer et suivre la réalisation des objectifs ;

f) A exprimé sa gratitude au Mexique pour sa contribution majeure et son rôle moteur en tant que coprésident du groupe de travail depuis sa création en 2016, et pour avoir dirigé l'élaboration du plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable.

Décision 12/108

Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli favorablement le rapport du Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale (voir [E/C.20/2022/12](#)) et les efforts que le Groupe avait continué de déployer en faveur de l'intégration de l'information statistique et géospatiale aux fins de la mise en œuvre des priorités nationales et des programmes de développement mondiaux ;

b) A exhorté les États Membres à poursuivre la mise en œuvre et la traduction en termes opérationnels du Cadre statistico-géospatial mondial, comme moyen d'obtenir des données statistiques géospatiales pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la série de recensements de la population de 2020, et a reconnu que le règlement des nombreux problèmes d'intégration de données que posait la pandémie mondiale de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et d'autres questions complexes, telles que les changements climatiques et la résilience face aux catastrophes, passait par la pleine application du Cadre aux niveaux national et régional ;

c) A noté l'approbation du Guide de mise en œuvre du Cadre statistico-géospatial mondial par la Commission de statistique dans sa décision 53/127 du 11 mars 2022 en tant que moyen pratique d'application du Cadre et de production, de diffusion et d'utilisation de données statistiques à dimension géospatiale, et s'est félicité des nombreux cas d'utilisation et des bonnes pratiques expliquant comment le Cadre avait été mis en œuvre et rendu opérationnel dans des contextes nationaux et régionaux ;

d) A également noté que le Groupe d'experts avait achevé son plan de travail pour la période 2020-2022 et a accueilli avec satisfaction le plan nouvellement élaboré pour la période 2022-2024 et à cet égard, a souligné l'importance de mettre à profit le Cadre intégré de l'information géospatiale dans le domaine statistique, afin de mieux l'articuler avec le Cadre statistico-géospatial mondial et donner plus de poids au rôle transformateur que l'information géospatiale pouvait jouer dans le processus de production statistique ;

e) A reconnu que la demande accrue d'intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes requérait une participation et une coordination institutionnelle plus fortes entre les organismes d'information géospatiale et les agences de statistique, et a exhorté à une plus large participation aux travaux du Groupe d'experts, en particulier de la part des pays en développement, afin d'étendre le partage des connaissances et des enseignements à retenir ;

f) A salué et encouragé les efforts visant à renforcer la coordination, la coopération et les liens avec les comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, les commissions régionales et les autres parties prenantes régionales afin d'améliorer la coordination des projets fructueux à l'échelle régionale, et s'est félicité de la poursuite de la mise en œuvre du Cadre statistico-géospatial mondial au niveau régional ;

g) A encouragé le Groupe d'experts à entreprendre un examen de l'ensemble des besoins et demandes auxquels il pourrait avoir à répondre dans le futur, en mettant en évidence les manques et les lacunes les plus fréquentes, en diffusant les bonnes pratiques et en cherchant des occasions propices au partage des points de vue sur l'édification pérenne d'un cadre d'appui, et à continuer de développer des documents directifs destinés à aider les États Membres dans leurs efforts de mise en œuvre du Cadre statistico-géospatial mondial et du Cadre intégré de l'information géospatiale ;

h) A exprimé ses remerciements à l'Allemagne et à la Namibie pour leur coprésidence du Groupe d'experts durant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), a noté que le Brésil et l'Irlande s'étaient montrés intéressés par la direction du Groupe et a accueilli favorablement l'offre de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes d'organiser la prochaine réunion en présentiel du Groupe à Santiago.

Décision 12/109

Application de l'information géospatiale liée à l'administration et à la gestion des biens fonciers

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec intérêt le rapport du Groupe d'experts sur l'administration et la gestion des biens fonciers (voir [E/C.20/2022/13](#)), a noté ses travaux et ses progrès durant la période intersessions et a exprimé sa reconnaissance aux Pays-Bas pour leur contribution et leur esprit d'initiative, notamment dans le processus de création du Groupe, et s'est dit favorable à la coprésidence de celui-ci par Singapour et le Chili ;

b) A noté la tenue de la réunion en présentiel du Groupe d'experts à Singapour en mai 2022, dans le cadre de laquelle avait eu lieu le deuxième séminaire international de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale consacré à la gestion des biens fonciers, et a exprimé ses remerciements à l'Autorité foncière de Singapour pour avoir organisé avec succès cette réunion, qui avait témoigné d'un intérêt croissant pour les problèmes mondiaux ayant émergé ces dernières années, que les connaissances et les ressources géospatiales pouvaient contribuer à résoudre ;

c) A apprécié les efforts qu'avaient continué de déployer les États Membres pour utiliser le Guide d'application du Cadre intégré de l'information géospatiale comme outil de référence propre à les orienter dans l'application du Cadre pour une administration efficace des biens fonciers au niveau national et, compte tenu de la nécessité d'adapter et de développer les directives en fonction de la situation des pays, a recommandé des actions visant à satisfaire les besoins de chacun d'entre eux, et à cet égard, s'est félicité de ce qu'il était admis que l'administration des biens fonciers devait être appréhendée dans le cadre d'un « écosystème » ou de « domaines interconnectés » pour être efficace ;

d) A noté que le Groupe d'experts avait commencé d'examiner une liste de questions qui devaient figurer dans son plan de travail actualisé couvrant la période 2022-2024 et, tout en affirmant que l'accent devait continuer d'être mis sur la promotion et une meilleure connaissance des avantages et bénéfices d'une administration des biens fonciers efficace, qu'il s'employait à sensibiliser à la mise en œuvre au niveau des pays du Cadre pour une administration efficace des biens fonciers et du Cadre intégré de l'information géospatiale et à œuvrer en ce sens, et qu'il pouvait jouer un rôle dans le domaine des changements climatiques et en matière d'intégration des secteurs terrestre, maritime et cadastral ;

e) A engagé le Groupe d'experts à examiner plus avant les droits, les restrictions et les responsabilités associés à la terre, l'accès numérique et mobile à l'information foncière, l'intégration du cadre bâti et du cadastre et les mécanismes de cybersécurité et de sécurité des données requis pour protéger les informations foncières capitales, et a noté que le traitement de ces questions

requérait des informations intégrées sur l'occupation des terres, la valeur foncière, le développement foncier, l'utilisation des terres et les changements dans cette utilisation, aux fins d'une gestion et d'une administration des biens fonciers efficace ;

f) A relevé que le Groupe d'experts s'efforçait de collaborer avec certains autres de ses groupes fonctionnels tels que le groupe de travail sur l'information géospatiale marine et le groupe de travail sur les cadres politiques et juridiques pour la gestion de l'information géospatiale, et qu'il continuait de coopérer étroitement avec des organisations internationales comme la Fédération internationale des géomètres, l'Organisation internationale de normalisation, l'Open Geospatial Consortium et les milieux universitaires, ces relations de travail contribuant à ancrer davantage le Cadre pour une administration efficace des biens fonciers dans son programme de travail élargi ;

g) A réaffirmé que pour être efficace, une administration des biens fonciers devait être adaptée à l'objectif visé, appropriée et adéquate, interopérable, durable, flexible, inclusive et capable d'accélérer les efforts déployés pour établir l'existence de liens entre les personnes et les terres sous toutes leurs formes, les enregistrer, les reconnaître et les suivre.

Décision 12/110

Information et services géospatiaux en cas de catastrophe

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du groupe de travail sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe (voir [E/C.20/2022/14](#)), les interventions concertées et les exercices menés aux fins de la sensibilisation à l'utilisation et aux bénéfices du Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe, ainsi que l'action visant à encourager l'application du Cadre, notamment au vu de l'augmentation du nombre de catastrophes, liées ou non au climat ;

b) A constaté que le groupe de travail, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de travail pour la période 2020-2023, s'était efforcé de chercher et de fournir des solutions au moyen des données et des services géospatiaux, avec l'objectif d'aider à remédier aux risques « en cascade » ou systémiques, de favoriser la communication et la sensibilisation, de concevoir et d'organiser des exercices de simulation concernant différentes menaces et d'offrir une instance de dialogue, de coordination et de renforcement des capacités ;

c) A noté les nombreux échanges et actions concertées avec des organisations œuvrant à la réduction des risques de catastrophe, qui avaient visé à faire progresser l'exécution du plan de travail du groupe, à renforcer les capacités nationales et régionales, à sensibiliser à la réduction et à la gestion des risques de catastrophes par l'utilisation de données, d'outils et de services géospatiaux précis et fiables et, de manière non négligeable, à assurer la cohérence des efforts en évitant tout chevauchement d'activités, ce qui avait donc abouti à établir des synergies entre les organisations du domaine concerné ;

d) S'est félicité de l'introduction d'un pôle de recensement concernant la réduction des risques de catastrophe, qui regroupait des organisations, services et plateformes ad hoc et gérait les données y relatives, et était appelé à être utilisé pour promouvoir les connaissances et permettre l'accès des utilisateurs aux données, a noté que les enquêtes menées pour alimenter l'inventaire en données avaient généré 113 réponses, et a encouragé le groupe

de travail à continuer de développer le pôle en conformité avec les normes et règles du secteur de la réduction des risques de catastrophe et des autres utilisateurs ;

e) A noté la proposition qui tendait à ce que le groupe de travail œuvre en collaboration avec le groupe de travail sur les cadres politiques et juridiques pour la gestion de l'information géospatiale, en vue de définir et de faire progresser la préparation de la communauté mondiale à l'utilisation des données géospatiales, d'élaborer des directives de collecte et de partage de ces données, des protocoles et des systèmes de licence qui permettraient de réduire les difficultés rencontrées dans la collecte et le partage par les organismes nationaux compétents en matière de réduction des risques de catastrophe, dans les situations de crise ou d'urgence ;

f) A encouragé le groupe de travail à envisager l'établissement de directives concernant la possible utilisation d'informations géospatiales et statistiques dans le développement d'indicateurs mesurant la préparation, l'atténuation et l'adaptation, ce qui permettrait de surveiller sur le long terme la vulnérabilité aux catastrophes et aux changements climatiques de groupes de population et d'infrastructures ;

g) A noté l'appel lancé par le groupe de travail en vue d'accroître le nombre de ses membres, et a exhorté celui-ci, au terme de son actuel plan de travail, de réviser ses modalités de fonctionnement de sorte à définir des stratégies de renforcement de ses opérations, y compris son effectif, et de réexaminer son mandat et la portée de ses travaux, en tenant compte plus particulièrement du besoin de mettre en place des processus et des structures propres à la gestion continue de son pôle de recensement et au maintien de l'exhaustivité et de l'actualité des données, et ce pour assurer la pérennité et l'utilité du pôle ;

h) A également noté la tenue de la conférence virtuelle pour le développement des capacités géospatiales, consacrée aux applications du système mondial de navigation par satellite et à la réduction des risques de catastrophe, organisée en janvier 2022 par le groupe de travail, le comité régional Asie et Pacifique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et l'Autorité de l'information géospatiale du Japon, en contribution aux objectifs de développement durable.

Décision 12/111

Information géospatiale marine

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec intérêt le rapport du groupe de travail sur l'information géospatiale marine (voir [E/C.20/2022/15](#)) et a noté que le groupe progressait dans l'établissement d'un plan de travail actualisé pour la période 2022-2023, qui permettrait de mieux faire connaître le sujet, de fournir des orientations et de favoriser la mise à disposition et l'accessibilité des informations géospatiales marines au bénéfice de la société, de l'environnement et de l'économie ;

b) A exprimé sa reconnaissance au Gouvernement singapourien et aux autorités nationales maritimes et portuaires pour avoir organisé une série de webinaires en octobre 2021, et pour avoir accueilli la réunion en présentiel du groupe de travail en même temps qu'un séminaire international consacré à la gestion efficace et intégrée de l'information géospatiale marine en mai 2022, et

a apprécié la déclaration faite par Singapour sur le sujet en tant que document final de la manifestation ;

c) A noté que le groupe de travail continuait de s'employer à faire progresser le Cadre intégré de l'information géospatiale et ses neuf voies stratégiques, en s'appuyant sur son dispositif opérationnel de gestion intégrée de l'information géospatiale marine, un document en deux volets en cours d'élaboration, qui devait permettre de mettre à profit les directives figurant dans le Cadre intégré et fournir des orientations pratiques aux pays pour élargir les neuf voies stratégiques au domaine maritime, et œuvrer en fin de compte à l'intégration de l'« eau » dans l'écosystème de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et à une capacité renforcée de prendre des décisions en connaissance de cause pour contribuer à la préservation et à la gestion des ressources océaniques ;

d) A accueilli avec satisfaction et a approuvé la première partie du Cadre opérationnel pour la gestion intégrée de l'information géospatiale marine, un résumé opérationnel, et a souligné que le Cadre opérationnel devait fournir des orientations pratiques à l'usage des États Membres visant à améliorer la disponibilité et l'accessibilité des informations géospatiales marines, notamment mais sans s'y limiter dans les domaines de l'hydrographie, de l'océanographie, de la géologie et de la biologie marines, des activités à dimension humaine et de la gouvernance maritime, et que les futures infrastructures géospatiales marines devaient être intégrées à l'écosystème géospatial général qui était essentiel au développement durable des ressources mondiales et crucial pour lutter contre les effets des changements climatiques, et présentait un intérêt particulier pour les petits États insulaires en développement ;

e) A noté que le plan de travail actualisé prendrait en compte le traitement de questions relatives à l'interface terre-mer et aux zones côtières ; l'intégration des domaines maritime, terrestre et cadastral ; la promotion de l'utilisation des normes établies ; le renforcement de la collaboration, des partenariats, du dialogue et du développement des capacités, y compris avec l'Organisation hydrographique internationale, l'Open Geospatial Consortium, le laboratoire d'innovation et de technologie exploité conjointement par l'Organisation hydrographique internationale et Singapour, le projet « Seabed 2030 », lancé dans le cadre de la Carte générale bathymétrique des océans, et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ;

f) A également noté les offres des nouveaux membres et des parties prenantes concernées, et l'intention du groupe de travail de tenir sa quatrième réunion d'experts à Gênes (Italie), du 30 janvier au 3 février 2023.

Décision 12/112

Principes d'action et cadre juridique concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec intérêt le rapport du groupe de travail sur les cadres politiques et juridiques pour la gestion de l'information géospatiale (voir [E/C.20/2022/16](#)), a loué les progrès accomplis et le passage de relais réussi au Canada par l'Australie et la Suède à la direction du groupe au début de 2022, et

à cet égard, a remercié ces deux pays de leur rôle moteur et de leurs contributions ;

b) A noté que le groupe de travail poursuivait ses efforts visant à rendre son plan de travail et ses activités conformes au Cadre intégré de l'information géospatiale en achevant la mise au point de la trousse de ressources stratégiques et juridiques, qui comprenait des modèles d'instrument juridique (un accord, une politique et une loi) auxquels les États Membres pouvaient se référer et, le cas échéant, qu'ils pouvaient adapter et appliquer à leur situation nationale aux fins de la mise en œuvre du Cadre et de l'amélioration du partage et de l'échange de données dans leur pays ;

c) A constaté que les questions stratégiques et juridiques relatives à la disponibilité, à l'accessibilité et à l'application de l'information géospatiale étaient complexes, et s'est félicité de ce que le groupe de travail cherchait en permanence des solutions possibles à des problèmes réels et s'attachait à la nécessité d'élaborer des cadres stratégiques et juridiques efficaces permettant d'appliquer des solutions licites, transparentes et adaptées à la réalité, de sorte à créer des conditions propices à la confiance dans le contexte de la nouvelle ère numérique qui caractérisait l'époque actuelle ;

d) A noté les progrès accomplis dans le traitement des données faisant autorité et des questions de l'autorité et de la responsabilité, par l'étude des différentes manières dont l'expression « faisant autorité » avait été décrite et utilisée, l'appréhension et l'application des données faisant autorité par domaine, et les considérations stratégiques et juridiques prises en compte dans l'élaboration par les pays des dispositifs de gouvernance des données faisant autorité, dans le respect des juridictions et de la situation nationales propres à chacun ;

e) A apprécié le souci manifesté par le groupe de travail eu égard à l'utilisation éthique des données géospatiales dans ses activités, a noté que la situation au regard de l'éthique des données devenait complexe et suscitait un certain nombre de dispositifs et d'activités qui étaient en cours de développement, et a encouragé à expliciter davantage l'« utilisation éthique des données géospatiales » et les « données au service du bien public », deux concepts distincts qui figuraient plus dans les documents directifs que les textes législatifs ;

f) A noté que les produits à exécuter dans le prochain plan de travail du groupe de travail en 2023 comprenaient un document analysant des questions stratégiques et juridiques et des problèmes relatifs aux données faisant autorité, ainsi qu'un document traitant des données géospatiales sous l'angle du bien public et du caractère éthique de leur utilisation, et de questions connexes relatives à la vie privée, à la confidentialité et aux nouvelles technologies, et a également noté à cet égard que le groupe de travail avait l'intention de consulter les États Membres et les parties prenantes concernées dans le cadre d'un processus inclusif de concertation.

Décision 12/113

Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport des trois organismes de normalisation, à savoir l'Organisation hydrographique internationale, le comité

technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation et l'Open Geospatial Consortium, sur l'adoption et l'application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale (voir E/C.20/2022/17), a noté le large éventail de normes géospatiales examinées, et a remercié les trois organismes de normalisation pour leur travail précieux et leur appui constant ;

b) S'est félicité du travail accompli par les organismes de normalisation, en collaboration les uns avec les autres, aux fins de l'élaboration et de la préparation de normes pour mesurer et suivre la réalisation des objectifs de développement durable, et aux fins de l'amélioration de l'accès aux données et de leur partage, notamment au profit de la réponse apportée face à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe, et a encouragé le développement de normes essentielles par domaine spécifique pour mesurer et suivre la réalisation de certains objectifs ;

c) A encouragé les organismes de normalisation à se mettre en conformité avec le Cadre intégré de l'information géospatiale et s'est félicité des nombreux exemples d'utilisation du Guide sur les normes par des pays, ce qui illustre les bénéfices de l'application de normes géospatiales pour garantir l'application du principe de responsabilité et des pratiques conformes ;

d) A accueilli avec satisfaction l'appui fourni par les organismes de normalisation dans l'élaboration du Cadre opérationnel pour la gestion intégrée de l'information géospatiale marine en tant que moyen pratique d'assurer une démarche uniforme de gestion et d'intégration de données, y compris pour l'interface terre-mer, ainsi que du Registre géodésique de l'Organisation internationale de normalisation à l'appui du repère de référence géodésique mondial ;

e) A encouragé les États Membres à participer à l'élaboration de normes géospatiales en collaboration avec les organismes de normalisation, de sorte à améliorer la qualité de ces normes et à en favoriser l'application par des exemples concrets ;

f) A exhorté les États Membres et les autres entités compétentes du système des Nations Unies à participer aux processus internationaux d'élaboration des normes géospatiales et aux réunions de l'Open Geospatial Consortium, du comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation et de l'Organisation hydrographique internationale, afin de proposer et de suivre des projets pilotes, d'apporter des contributions basées sur des simulations et des études de cas, et contrôler les normes sur le lieu de leur création, durant leur élaboration, l'établissement de leur version finale et leur approbation.

Décision 12/114

Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport établi par le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (voir E/C.20/2022/18), et a noté les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan stratégique et de son programme de travail pour la période 2021-2029, dont la tâche de reconfiguration de la base de données mondiale des noms géographiques qui sera dotée d'interfaces uniformisées et novatrices ;

b) A noté l'importance que revêtaient les noms géographiques normalisés et les directives relatives aux toponymes, qui s'inscrivaient dans les langues autochtones, la linguistique et le patrimoine culturel d'un pays, ainsi que dans les caractéristiques de sa sémantique topographique, ce qui aidait les cartographes à créer des cartes portant des noms géographiques faisant autorité, et a exhorté les États Membres et leurs organismes cartographiques et géospatiaux à élaborer et adopter des directives toponymiques en collaboration avec les autorités nationales compétentes en matière de noms géographiques ;

c) A exprimé ses remerciements pour la tenue du webinaire conjoint de renforcement des capacités sur le thème de la contribution des noms géographiques normalisés au développement national, qui avait été organisé en collaboration avec le comité régional Amériques et Caraïbes de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;

d) A noté les efforts déployés en continu pour instaurer des relations plus solides entre lui-même et le Groupe d'experts, et a appuyé la proposition de projet concerté visant au développement d'un recueil de dispositifs institutionnels sur le partage des bonnes pratiques en matière de normalisation des noms géographiques entre les organismes nationaux cartographiques et géospatiaux et les autorités nationales de toponymie, l'objectif étant d'accroître la coopération, de créer des synergies et de partager les connaissances et les bonnes pratiques en vue de la normalisation des noms géographiques ;

e) A également noté l'organisation par le Groupe d'experts, le 30 septembre 2022, d'un webinaire consacré aux faits récents concernant les données ouvertes liées et à ce que le Groupe et ses experts pouvaient en retirer (« Linked open data developments: what's in it for UNGEGN and its experts? »), et de la troisième session bisannuelle du Groupe du 1^{er} au 5 mai 2023 à New York, et a encouragé les représentants et représentantes des organismes nationaux de cartographie et d'information géospatiale à y participer.

Décision 12/115

Rapport de gestion de programme

Le Comité d'experts de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a pris note du rapport oral présenté par un représentant du Secrétariat sur la gestion du programme du Comité.

Chapitre II

Questions soumises pour approbation et décision après examen

A. Renforcement des dispositifs de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

3. À sa 1^{re} séance, le 3 août, le Comité d'experts a examiné le point 3 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur le renforcement des dispositifs de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (E/C.20/2022/5)¹, qui a été présentée par la coprésidence du Groupe de haut niveau chargé du Cadre intégré de l'information géospatiale.

4. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Slovaquie (au nom du comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Japon, Irlande, Chili (au nom du comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Danemark, Inde, Mexique, Belgique, Norvège, Portugal, Suède, Sénégal (au nom du comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Australie, Canada, Arabie saoudite et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

5. Également à la même séance, des déclarations ont été faites par les observateurs d'EuroGeographics, de l'Association cartographique internationale et de l'Open Geospatial Consortium.

6. Toujours à la 1^{re} séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

7. À la 5^e séance, le 5 août, les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Cameroun ont fait des déclarations. Par la suite, le Comité d'experts a adopté le projet de décision tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 12/101).

B. Décider de l'avenir de l'écosystème de l'information géospatiale

8. À ses 4^e et 5^e séances, les 4 et 5 août, le Comité d'experts a examiné le point 4 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'avenir de l'écosystème de l'information géospatiale (E/C.20/2022/6)¹, qui a été présentée par le (la) responsable de l'information géospatiale du système géodésique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

9. À la 4^e séance, le 4 août, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Chili (au nom du Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Suède (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Inde, Autriche, Danemark, Arabie

¹ Le rapport intégral n'est disponible que dans la langue originale sur le site Web du Comité d'experts, à l'adresse suivante : http://ggim.un.org/ggim_committee.html.

saoudite, Belgique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Canada, Sénégal (au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale) et Éthiopie.

10. À la même séance, des déclarations ont été faites par les observateurs du Conseil mondial de l'industrie géospatiale et du Réseau du secteur privé de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

11. Également à la même séance, le (la) responsable de l'information géospatiale du système géodésique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a répondu aux observations formulées et aux questions posées.

12. À la 5^e séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

13. À la 5^e séance, le 5 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 12/102).

C. Contribution des comités régionaux au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale

14. À sa 2^e séance, le 3 août, le Comité d'experts a examiné le point 5 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur la contribution des comités régionaux au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale (E/C.20/2022/7)¹, qui a été présentée par la coprésidence du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

15. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Arabie saoudite, Indonésie, Suède, Chili (au nom du Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Jamaïque, Japon, Afrique du Sud, Mexique, États-Unis d'Amérique, Autriche, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Canada, Australie (au nom du Comité régional Asie et Pacifique) de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale) et Népal.

16. Également à la même séance, des déclarations ont été faites par les observateurs du secrétariat du Groupe sur l'observation de la Terre et du Réseau universitaire.

17. Toujours à la 2^e séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

18. À la 5^e séance, le 5 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 12/103).

D. Contribution des réseaux thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale

19. À sa 2^e séance, le 3 août, le Comité d'experts a examiné le point 6 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur la contribution des réseaux thématiques

au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale (E/C.20/2022/8)¹, qui a été présentée par le Président du Réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

20. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Slovaquie (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Suède, Arabie saoudite, Irlande, Norvège, Argentine, Chili (également au nom du Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Pays-Bas et Autriche.

21. Également à la même séance, des déclarations ont été faites par les observateurs d'EuroGeographics et du Réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

22. Toujours à la 2^e séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

23. À la 5^e séance, le 5 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 12/104).

E. Cadre intégré de l'information géospatiale

24. À ses 1^{re} et 2^e séances, le 3 août, le Comité d'experts a examiné le point 7 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur le Cadre intégré de l'information géospatiale (E/C.20/2022/9)¹, qui a été présentée par la coprésidence du Groupe de haut niveau chargé du Cadre intégré de l'information géospatiale.

25. À la 1^{re} séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Maroc, Cameroun (au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Inde, Chili, Pays-Bas (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Mozambique, Barbade, Indonésie, Danemark, Arabie saoudite, Mexique, Argentine (également au nom du Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Suède, Colombie, Jamaïque, Philippines, États-Unis d'Amérique, Allemagne, Belgique, République de Corée, Népal et Équateur.

26. À la 2^e séance, les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Afrique du Sud, du Burundi, de l'Égypte et des Tuvalu ont fait des déclarations.

27. À la même séance, le (la) représentant(e) de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'observateur(trice) de l'Association cartographique internationale ont fait des déclarations.

28. Également à la même séance, la coprésidence du Groupe de haut niveau chargé du Cadre intégré de l'information géospatiale a répondu aux observations formulées et aux questions posées, et le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

29. À la 5^e séance, le 5 août, les représentants des États-Unis d'Amérique et du Danemark ont fait des déclarations. Par la suite, le Comité d'experts a adopté le projet de décision tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 12/105).

F. Repère de référence géodésique mondial

30. À ses 2^e et 3^e séances, les 3 et 4 août, le Comité d'experts a examiné le point 8 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur le repère de référence géodésique mondial (E/C.20/2022/10)¹, qui a été présentée par la coprésidence du Sous-comité sur la géodésie.

31. À la 2^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Arabie saoudite, Canada, France (également au nom de l'Association internationale de géodésie), Inde, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Norvège, Australie (également au nom du Comité régional Asie et Pacifique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Finlande, Allemagne, Japon, Suède, États-Unis d'Amérique et Chili (au nom du Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale).

32. À la 3^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Autriche, Danemark, Indonésie, Nouvelle-Zélande, Népal, Philippines, Jamaïque, Argentine, Fidji, Cameroun (au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Tuvalu, Eswatini et Éthiopie.

33. À la même séance, les représentants de l'Organisation internationale de normalisation et de la Fédération internationale des géomètres, des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, ont fait des déclarations. Les observateurs de la Communauté du Pacifique et du secrétariat du Groupe sur l'observation de la Terre ont fait également des déclarations.

34. Également à la même séance, la coprésidence du Sous-comité de la géodésie a répondu aux observations formulées et aux questions posées, et le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

35. À la 5^e séance, le 5 août, les représentants de l'Autriche et des États-Unis d'Amérique ont fait des déclarations. Par la suite, le Comité d'experts a adopté le projet de décision tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 12/106).

G. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable.

36. À sa 2^e séance, le 3 août, le Comité d'experts a examiné le point 9 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur le rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable (E/C.20/2022/11)¹, qui a été présentée par la coprésidence du groupe de travail sur l'information géospatiale du Groupe

d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

37. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Inde, Portugal (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Chili (également au nom du Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Irlande, Arabie saoudite, Danemark, Pologne, Afrique du Sud (au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Jamaïque, Mexique, Colombie, Argentine, Canada et Équateur.

38. Également à la même séance, le (la) représentant(e) de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'observateur(trice) d'EuroGeographics ont fait des déclarations.

39. Également à la 2^e séance, la coprésidence du groupe de travail sur l'information géospatiale du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a répondu aux observations formulées et aux questions posées, et le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

40. À la 5^e séance, le 5 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 12/107).

H. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes

41. À sa 3^e séance, le 4 août, le Comité d'experts a examiné le point 10 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes (E/C.20/2022/12)¹, qui a été présentée par un membre du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales.

42. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Inde, Canada, Philippines, Brésil, Pologne (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Argentine, Danemark, Irlande, Colombie (également au nom du Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Pérou, Suède, Mexique, Etats-Unis d'Amérique, Sénégal (au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), République de Corée, Indonésie, Portugal, Arabie saoudite, Égypte, Somalie et Éthiopie.

43. Également à la même séance, des déclarations ont été faites par le (la) représentant(e) de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et les observateurs de l'Organisation internationale pour les migrations, de l'Association cartographique internationale, d'EuroStat et du secrétariat du Groupe sur l'observation de la Terre.

44. Toujours à la 3^e séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

45. À la 5^e séance, le 5 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 12/108).

I. Application de l'information géospatiale liée à l'administration et à la gestion des biens fonciers

46. À sa 3^e séance, le 4 août, le Comité d'experts a examiné le point 11 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'application de l'information géospatiale liée à l'administration et à la gestion des biens fonciers (E/C.20/2022/13)¹, qui a été présentée par la présidence du Conseil exécutif de l'organisme néerlandais en charge du cadastre, du registre foncier et de la cartographie.

47. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Singapour, Chili (également au nom du Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Serbie (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Inde, Jamaïque, Suède, Pérou, Finlande, Barbade, Népal, Philippines, Colombie, Allemagne et Arabie saoudite.

48. Également à la même séance, le (la) représentant(e) de l'Organisation internationale de normalisation, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, a fait une déclaration. L'observateur(trice) d'EuroGeographics a également pris la parole.

49. Également à la 3^e séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

50. À la 5^e séance, le 5 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 12/109).

J. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe

51. À ses 3^e et 4^e séances, le 4 août, le Comité d'experts a examiné le point 12 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe (E/C.20/2022/14)¹, qui a été présentée par la coprésidence du groupe de travail sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe.

52. À la 3^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Inde, du Mozambique et de la Jamaïque (également au nom du Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale).

53. À la 4^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Australie, Indonésie, Argentine, Burundi, États-Unis d'Amérique, République de Corée, Allemagne (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Suède et Chili.

54. À la même séance, les représentants du Bureau des affaires spatiales et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ont fait des déclarations. Les observateurs de l'Open Geospatial Consortium et du secrétariat du Groupe sur l'observation de la Terre ont également fait des déclarations.

55. Également à la même séance, la coprésidence du groupe de travail sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe a répondu aux observations formulées et aux questions posées, et le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

56. À la 5^e séance, le 5 août, des déclarations ont été faites par le (la) représentant(e) de la Jamaïque, l'observateur(trice) du secrétariat du Groupe sur l'observation de la Terre et le Directeur de la Division de statistique. Par la suite, le Comité d'experts a adopté le projet de décision tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 12/110).

K. Information géospatiale marine

57. À sa 3^e séance, le 4 août, le Comité d'experts a examiné le point 13 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'information géospatiale marine (E/C.20/2022/15)¹, qui a été présentée par la coprésidence du groupe de travail sur l'information géospatiale marine.

58. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Inde, Australie, Serbie (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Mexique, Philippines, Canada, Kiribati, Arabie saoudite, Jamaïque, États-Unis d'Amérique (également au nom du Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), République de Corée et Afrique du Sud.

59. Également à la même séance, les observateurs de l'Organisation hydrographique internationale, de l'Open Geospatial Consortium et du secrétariat du Groupe sur l'observation de la Terre ont fait des déclarations.

60. Toujours à la 3^e séance, la coprésidence du groupe de travail sur l'information géospatiale marine a répondu aux observations formulées et aux questions posées, et le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

61. À la 5^e séance, le 5 août, le (la) représentant(e) des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration. Par la suite, le Comité d'experts a adopté le projet de décision tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 12/111).

L. Principes d'action et cadre juridique concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité

62. À sa 4^e séance, le 4 août, le Comité d'experts a examiné le point 14 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur les principes d'action et le cadre juridique concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité (E/C.20/2022/16)¹, qui a été présentée par la coprésidence du groupe de

travail sur le cadre juridique et les principes d'action pour la gestion de l'information géospatiale.

63. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Inde, Mozambique, Chili, Malaisie, Suède, Pays-Bas (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Belgique, Philippines, Fidji, Finlande, Argentine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Canada et Cameroun (au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale).

64. Également à la même séance, des déclarations ont été prononcées par les observateurs du Conseil mondial de l'industrie géospatiale et d'Eurographics.

65. Toujours à la même séance, la coprésidence du groupe de travail sur les cadres politiques et juridiques pour la gestion de l'information géospatiale a répondu aux observations formulées et aux questions posées, et le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

66. À la 5^e séance, le 5 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 12/112).

M. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale

67. À sa 4^e séance, le 4 août, le Comité d'experts a examiné le point 15 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'adoption et l'application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale (E/C.20/2022/17)¹, qui a été présentée par le Secrétaire général de l'Organisation hydrographique internationale.

68. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Canada, Inde, Mozambique, Slovaquie (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Arabie saoudite, Irlande, Danemark, Colombie, République de Corée, Allemagne, Argentine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Chili et Togo.

69. Également à la même séance, le Secrétaire général de l'Organisation hydrographique internationale a répondu aux observations formulées et aux questions posées, et le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

70. À la 5^e séance, le 5 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 12/113).

N. Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

71. À sa 4^e séance, le 4 août, le Comité d'experts a examiné le point 16 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur la collaboration avec le Groupe

d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (E/C.20/2020/18)¹, qui a été présentée par l'organisateur(trice) du groupe de travail sur la gestion des données relatives aux noms géographiques du Groupe d'experts, au nom de la présidence de ce dernier.

72. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Autriche, Arabie saoudite, Indonésie, Jamaïque, Suède (également au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Mexique, Canada, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Allemagne, Sénégal (au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Burundi, Maroc et Nouvelle-Zélande.

73. Également à la même séance, l'observateur(trice) de l'Organisation hydrographique internationale a fait une déclaration.

74. Toujours à la 4^e séance, l'organisateur(trice) du groupe de travail sur la gestion des données relatives aux noms géographiques du Groupe d'experts a répondu aux observations formulées et aux questions posées, et le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

75. À la 5^e séance, le 5 août, le représentant de l'Autriche a fait une déclaration. Par la suite, le Comité d'experts a adopté le projet de décision tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 12/114).

O. Rapport de gestion de programme

76. À sa 5^e séance, le 5 août, le Comité d'experts a examiné le point 17 de l'ordre du jour. Le Directeur de la Division de statistique a rendu compte oralement des activités de gestion de programme et des questions se rapportant au Comité d'experts et à son programme de travail, présentant un aperçu de la situation relative au Comité et à son secrétariat, indiquant que le Conseil avait noté le rapport qui figurait dans le document E/2022/68 et avait par la suite adopté la résolution 2022/24, et soulignant que la session s'était tenue en présentiel après une interruption de deux ans. Il a mis l'accent sur les priorités de la gestion de programme et les besoins en ressources et a exprimé la nécessité d'un soutien et d'une coopération en continu de la part du Comité.

Décision du Comité d'experts

77. À la 5^e séance, le 5 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 12/115).

Chapitre III

Ordre du jour provisoire et dates de la treizième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

78. À sa 5^e séance, le 5 août, le Comité d'experts a examiné le point 18 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat contenant le projet d'ordre du jour de sa treizième session (E/C.20/2022/L.1). Le Directeur de la Division de statistique a fait une déclaration liminaire.

79. À la même séance, le (la) représentant(e) de la Slovénie a fait une déclaration, à laquelle le Directeur de la Division de statistique a répondu.

Décision du Comité d'experts

80. À sa 5^e séance, le 5 août, le Comité d'experts a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa treizième session et a chargé le Bureau de l'organiser de façon plus rationnelle et d'y mettre la dernière main. Il a également décidé de recommander au Conseil économique et social de l'approuver (voir chap. I, sect. A).

81. À la même séance, le Comité d'experts a décidé de recommander au Conseil économique et social d'approuver la tenue de sa treizième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 2 au 4 août 2023 (voir chap. I, sect. A).

Chapitre IV

Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale concernant les travaux de sa douzième session

82. À sa 5^e séance, le 5 août, le Comité d'experts a examiné le point 19 de l'ordre du jour.

83. À la même séance, le Rapporteur a présenté le projet de rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa douzième session ([E/C.20/2020/L.2](#)) et un document non officiel contenant les projets de décision.

Décision du Comité d'experts

84. À sa 5^e séance, le 5 août, le Comité d'experts a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa douzième session, y compris les projets de décision qui y figuraient, tels que révisés oralement, et a chargé le Rapporteur de l'organiser de façon plus rationnelle et d'y mettre la dernière main, avec l'aide du Secrétariat.

Chapitre V

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

85. Le Comité d'experts a tenu sa douzième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 3 au 5 août 2022. Il a tenu cinq séances (1^{re} à 5^e).

B. Élection du Bureau

86. À sa 1^{re} séance, le 3 août 2022, le Comité d'experts a élu par acclamation le Bureau suivant :

Coprésidents :

Ingrid Vanden Berghe (Belgique)
Tulu Besha Bedada (Éthiopie)
Paloma Merodio Gómez (Mexique)

Rapporteur :

Kamal Outghouliast (Maroc)

C. Ordre du jour et organisation des travaux

87. À sa 1^{re} séance, le 3 août, le Comité d'experts a adopté son ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document [E/C.20/2022/1](#). L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Renforcement des dispositifs de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
4. Décider de l'avenir de l'écosystème de l'information géospatiale.
5. Contribution des comités régionaux au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
6. Contribution des réseaux thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
7. Cadre intégré de l'information géospatiale.
8. Repère de référence géodésique mondial.
9. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable.
10. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes.
11. Application de l'information géospatiale liée à l'administration et à la gestion des biens fonciers.
12. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe.
13. Information géospatiale marine.
14. Principes d'action et cadre juridique concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité.

15. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale.
 16. Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.
 17. Rapport de gestion de programme.
 18. Ordre du jour provisoire et dates de la treizième session.
 19. Rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa treizième session.
88. À la même séance, le Comité d'experts a approuvé le plan d'organisation des travaux de la session, tel qu'il figure dans le document [E/C.20/2022/3](#).

D. Participation

89. La session a rassemblé 384 participants, dont 273 représentants de 78 États Membres. Étaient également présents 111 représentants d'organismes des Nations Unies, ainsi que des observateurs d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales et d'autres organisations. La liste des participants est disponible sur le site Web du Comité d'experts, à l'adresse suivante : http://ggim.un.org/ggim_committee.html.

90. Le Comité a invité les organisations non gouvernementales et autres entités ci-après, non dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, à participer aux travaux de la session en qualité d'observatrices : African Regional Institute for Geospatial Information Science and Technology ; Université musulmane d'Aligarh ; Atlas AI ; Académie autrichienne des sciences ; Bill and Melinda Gates Foundation ; Cadastral Solutions ; Université Carleton ; Centre for Spatial Law and Policy ; Chia Network, Inc. ; Université Columbia ; ConsultingWhere ; Institut de recherche pour systèmes d'information sur l'environnement ; EuroGeographics ; Eurostat ; Geomares ; Geospatial Frameworks ; Geospatial Initiatives Ltd ; Geospatial World ; GeoTechVision ; GeoThings ; Global Resources Management Consultancy, Inc. ; Google ; Secrétariat du Groupe sur l'observation de la Terre ; Université Harvard ; Health Solutions ; Hexagon ; Association internationale de géodésie ; Association cartographique internationale ; Union géodésique et géophysique internationale ; Université d'Istanbul ; Université Jawaharlal Nehru ; Kokusai Kogyo Co., Ltd. ; Kullu Solutions, LLC ; Linkay Technologies, Inc. ; Université KU Leuven ; Location International, Ltd. ; MapAction ; Maxar Technologies ; Université nationale de Singapour ; École supérieure de gestion de l'information NOVA ; Université polytechnique de Milan ; Open Geospatial Consortium ; Oracle ; PASCO Corporation ; PLACE ; Precision Ecology ; Fondation PVBLIC ; Riegl USA, Inc. ; Satellogic ; Réseau des solutions pour le développement durable ; Ter Haar Geoinnovation, Limited ; Texas A&M University-Corpus Christi ; Tim Trainor Consultant ; Toronto Metropolitan University ; Trimble ; Université de Cape Town ; Université du Maine ; Université de Melbourne ; Université de Pavie ; Université de la République ; Université de Twente ; Université technique de Vienne (TU Wien) ; W.K. Kellogg Foundation ; Conseil mondial de l'industrie géospatiale.

E. Documentation

91. Les documents dont le Comité d'experts était saisi à sa douzième session sont disponibles sur son site Web à l'adresse suivante : http://ggim.un.org/ggim_committee.html.

